

M. Paproski: Eu égard à cette politique exposée hier, le football serait-il à l'abri de la mainmise étrangère qui accapare, sans discernement? Et allons-nous racheter la LNH?

M. l'Orateur: A l'ordre!

LA LOI SUR LES CORPORATIONS CANADIENNES ET LES ÉTATS FINANCIERS—L'ÉVALUATION DES PROJETS DE REPRISE ÉTRANGÈRE ET LA DIMINUTION DU CHIFFRE DE L'ACTIF

M. Max Saltsman (Waterloo): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Vu l'importance de l'état financier comme moyen d'évaluer l'étendue des prises de contrôle, le premier ministre a-t-il l'intention de modifier l'article de la loi sur les corporations canadiennes qui oblige les seules entreprises possédant un actif de 3 millions à soumettre un état, de façon à tenir compte de la proposition visant l'examen des entreprises possédant un actif de \$250,000?

• (1450)

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): J'y songerai, monsieur l'Orateur.

M. Saltsman: J'ai une question supplémentaire à poser, monsieur l'Orateur. Le premier ministre envisagerait-il, par la même occasion, d'examiner la Corporation de développement du Canada, qui dit qu'elle n'acquerra pas d'entreprises dont l'actif soit inférieur à un million de dollars, au cas où elle devrait devenir acheteur et abaisser le niveau auquel elle est prête à faire des acquisitions?

LES PLACEMENTS ÉTRANGERS—LA STIMULATION DES INVESTISSEMENTS CANADIENS

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre. Le gouvernement prévoit-il d'introduire, dans un avenir proche, des mesures destinées à encourager les Canadiens à investir davantage dans l'expansion industrielle de leur pays, afin de diminuer le besoin d'investissements étrangers au Canada? Si je pose cette question, c'est que le ministre n'en a rien dit dans son exposé d'hier. Dans l'affirmative, le premier ministre pourrait-il nous dire brièvement en quoi consisteraient ces mesures?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je doute que cela soit possible pendant la période des questions, mais le ministre peut essayer de répondre brièvement.

L'hon. Herb Gray (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, pour répondre en partie à la question du député, j'aimerais attirer son attention sur ce que j'ai dit à la Chambre hier:

Pour apporter des solutions à ce problème le gouvernement continuera à élaborer des mesures positives visant à encourager les Canadiens à participer plus complètement au développement de leur pays et à encourager la croissance des sources canadiennes de capitaux, de techniques et de gestion.

M. l'Orateur: A l'ordre.

[L'hon. M. Gray.]

L'hon. M. Hees: J'ai une question supplémentaire à poser, monsieur l'Orateur. Le ministre ne reconnaît-il pas que sa réponse est le genre de verbiage dénué de sens qu'on sert au pays depuis trois ans, et qui ne signifie pas plus maintenant qu'à l'époque, c'est-à-dire rien du tout.

L'hon. M. Gray: Le député fait sans doute allusion à ses propres discours.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je crois que nous allons passer à une question qui, j'en suis persuadé, prêtera beaucoup moins à controverse. Le député de Prince Albert à la parole.

* * *

L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE

LA DISPARITION DES ARMOIRIES DU CANADA DES CHÈQUES DE PAIE

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, je vais maintenant aborder un point sur lequel tout le monde est d'accord. La question s'adresse au ministre des Approvisionnements et Services. Vous savez maintenant de qui il s'agit. J'ai entendu dire que le blason du Dominion avait été retiré des chèques de paie qui seront émis dorénavant.

Des voix: Oh, oh!

Le très hon. M. Diefenbaker: Est-ce là un autre exemple du rejet et de la disparition progressive de nos traditions?

L'hon. James Richardson (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur l'Orateur, les chèques de paie ont été modernisés depuis plusieurs mois et ils représentent maintenant le nouvel emblème du Canada, c'est-à-dire la feuille d'érable.

Des voix: Bravo!

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, c'est dommage que les applaudissements que je reçois ne soient pas enregistrés dans le hansard.

Des voix: Bravo!

Le très hon. M. Diefenbaker: Dans la note explicative qui accompagnait certains des chèques de paie, il était dit que ces modifications étaient apportées afin de réduire au maximum toute tentative de fraude. Était-il vraiment nécessaire dans ce but de retirer le blason? Un peu plus loin dans cette note explicative, on peut lire que, toujours guidé par un souci de sécurité, le gouvernement a jugé bon d'opter pour cette nouvelle présentation. J'aimerais demander au ministre si le retrait du blason a amélioré tant soit peu la sécurité des chèques?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Il s'agit de toute évidence d'un débat. Si le ministre peut répondre brièvement, il sera autorisé à le faire, mais je ne crois pas que nous devions tenir un débat à ce sujet.

L'hon. M. Richardson: Monsieur l'Orateur, la sécurité était le deuxième but poursuivi en modifiant ces chèques, ce qui s'est fait sur la recommandation de la Gendarmerie royale du Canada.

Des voix: Bravo!